

ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE n° D-331-2025 (PSY)

Objet : Convention de mise à disposition de locaux municipaux 2025/2026 – Centre socio-culturel Boris Vian au 4, Rue Scribe 95400 Villiers-le-Bel – Association UDAF95.

La Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n° A-320-2024 en date du 11 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur William STEPHAN - conseiller municipal délégué aux centres sociaux.

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu avec l'association UDAF95 une convention de mise à disposition de la salle « Bureau de l'Espace Emploi » les mercredis 24/09, le 22/10, le 26/11, le 17/12, le 28/01, le 25/02, le 25/03, le 22/04 et le 27/05/2026 de 14h00 à 18h00. Et de 10h00 à 19h00 Les jeudis 25 septembre, 02 octobre 2025, 08 janvier et 15 janvier 2026 au 4, Rue Scribe à Villiers-le-Bel, pour la période du lundi 8 septembre 2025 au vendredi 19 juin 2026 pendant les périodes scolaires.

Article 2 – Les locaux désignés ci-dessus sont mis gratuitement à la disposition de l'association.

Article 3 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 20/11/2025

Madame la Maire,

Djida DJALLALI-TECHTACH

Pour la Maire et par délégation
le Conseiller municipal délégué
William STEPHAN